

MAROC

Décembre 2021

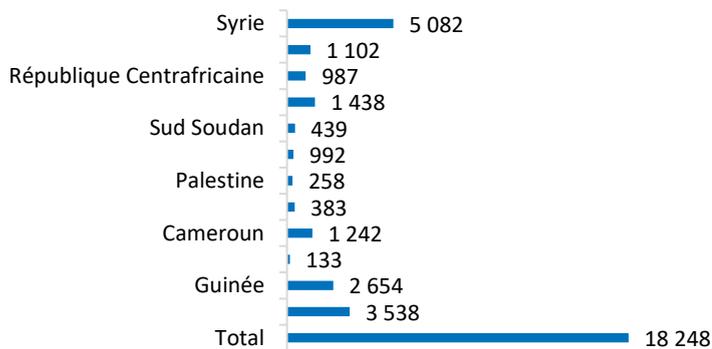
Le Maroc est à la fois un pays d'accueil et de transit avec sur son territoire 18 248 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de plus de 48 pays.

Le HCR assure l'accès aux procédures d'asile ainsi que la protection des réfugiés au Maroc tout en travaillant étroitement avec les autorités marocaines dans le cadre de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile (PNIA).

Avec la crise sanitaire du COVID-19 le HCR et ses partenaires travaillent activement pour assurer le maintien des services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc.

POPULATION SOUS MANDAT DU HCR

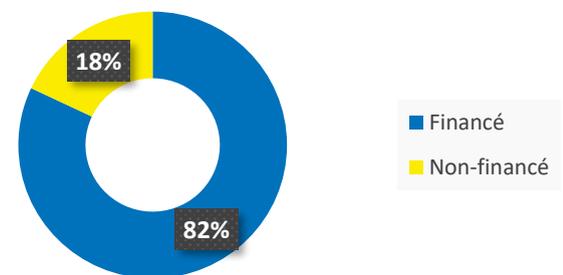
Au 31 décembre 2021 : 9 342 réfugiés et 8 906 demandeurs d'asile soit un total de 18 248 personnes.



BESOINS DE FINANCEMENT EN 2021 (Au 31 Décembre 2021)

8,9 millions USD

requis pour couvrir les opérations du HCR Maroc



Les réfugiés sont enregistrés dans **79 localités** à travers le Maroc.

PRESENCE DU HCR

51 membres du Personnel :

UNHCR Staff : 21

- 16 nationaux
- 5 internationaux

AWF : 30

- 6 UNV
- 19 UNOPS
- 5 stagiaires

Bureau :

1 bureau situé à Rabat



13 femmes réfugiées et les partenaires du HCR gravissent le mont Toubkal

©UNHCR/Ass Hagouchi

En synergie avec les partenaires

- Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec des ministères clefs, les forces de l'ordre, et d'autres institutions.
- Le HCR s'engage activement avec ses partenaires : la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- A Oujda, Tanger, Casablanca et Fès, le HCR a mis en place des groupes de travail de protection (GTP) visant à mieux identifier et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Un groupe est en voie de constitution à Marrakech. Ces groupes sont composés d'acteurs de la société civile, de partenaires institutionnels, de commissions régionales pour les droits humains et des universités et leurs cliniques juridiques.
- Le 7 octobre 2021, le Haut-Commissariat au Plan et le HCR, ont procédé au siège du HCP à la signature d'un accord de partenariat pour renforcer la collaboration entre les deux institutions. Cet accord consacre une longue et fructueuse collaboration concernant les réfugiés au Maroc.
- Dans un contexte de mouvements mixtes, le HCR et l'OIM co-président un groupe de travail conjoint sur la Migration et l'Asile (GTMA) en soutien à l'implémentation des deux pactes mondiaux sur la Migration et l'Asile ; et en soutien à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Dans l'esprit du Pacte mondial pour les réfugiés (2018) et du Forum Mondial sur les réfugiés (2019), le HCR est activement engagé et collabore avec une grande variété de partenaires notamment les réfugiés eux-mêmes, le milieu académique, les médias, les autorités régionales et municipales, les organisations de la société civile et les membres des milieux économiques, sociaux, culturels, religieux, sportifs, du secteur privé, pour améliorer l'espace de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Aux côtés des agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNDAF (*United Nations Development Assistance Framework*) ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la traite, l'éducation, la jeunesse, la communication (UNCG) et le suivi-évaluation. En septembre 2016, le HCR ainsi que d'autres agences des Nations Unies ont signé conjointement un cadre de programmation commun avec le MCMREAM, afin d'appuyer la mise en œuvre de la **Politique Nationale d'Immigration et d'Asile**.

Le contexte COVID-19

Pour faire face à la pandémie mondiale du COVID-19 et endiguer sa propagation, le Gouvernement du Maroc a déclaré l'état d'urgence sanitaire à compter du 20 Mars 2020. Depuis ce jour, cette pandémie a continué d'affecter l'ensemble de la population à travers plusieurs vagues successives. En lien avec l'évolution de la situation épidémiologique, le Maroc a pris depuis deux ans un ensemble de mesures de santé publique qui continuent d'évoluer pour prévenir la propagation du virus. **Dès le début de la crise COVID-19, le Maroc a mis en place un plan de réponse national de santé, inclusif de l'ensemble des populations étrangères sur son territoire.**

En soutien et en complément des mesures prises par le Gouvernement marocain, **le HCR s'est rapidement adapté afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile qui n'ont cessé de croître.** Ces populations, travaillant principalement dans le secteur informel, ont été particulièrement affectées par la crise, avec peu ou pas d'accès à des sources de revenu, une exacerbation des vulnérabilités déjà existantes et un nombre croissant de réfugiés en besoin d'assistance humanitaire pour subvenir à leurs besoins de base.

En fonction des mesures en vigueur qui ont évolué tout au long de 2021, le HCR et ses partenaires ont travaillé activement pour assurer l'accessibilité de leurs services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc. Les lignes d'assistance téléphonique pour la protection continuent d'être actives et constituent un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Au total, 1 100 appels ont été traités de janvier à décembre 2021. Les procédures d'enregistrement et de détermination de statut de réfugié (DSR) continuent d'être maintenues, en présentiel, sur prise de rendez-vous ou à distance lorsque les conditions le permettent.

Activités principales

Protection

- **Enregistrement et DSR** : Dans l'attente de l'établissement d'un système national d'asile, le HCR continue d'enregistrer les demandeurs d'asile et de conduire des entretiens de détermination de statut de réfugié (DSR). Les personnes reconnues par le HCR sont référées à la Commission interministérielle de régularisation, qui opère à Rabat dans les locaux du *Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA)*, sous l'égide du MAEC. Le HCR est présent lors des auditions de la Commission et présente les dossiers. Les auditions ont été suspendues au début de la crise du COVID-19, ses activités ont repris au mois de juillet 2021. De ce fait, en 2021, seules 74 personnes ont été auditionnées. Le HCR, en étroite coordination avec l'OMDH, a continué d'adapter ses procédures d'enregistrement et de DSR pour assurer une continuité de l'accès aux procédures d'asile tout en respectant les mesures de préventions au COVID-19. Au 31 décembre 2021, le HCR a enregistré 5 560 nouvelles demandes d'asile parmi lesquelles 2 719 ont été référées par l'OMDH.
- **Assistance juridique** : Le HCR travaille avec un cabinet d'avocat privé (Cabinet Lemseguem) afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, telle que pour l'obtention de certificats de naissance, le dépôt de plainte contre des agressions physiques et la représentation devant les tribunaux marocains. **En 2021, 247**

consultations légales ont été conduites, **15 assistances administratives, 91 assistances judiciaires en matière pénale et 44 assistances judiciaires en matière civile.**

- **Logements d'urgence** : Le HCR dispose d'un programme d'hébergement d'urgence et de protection par le biais de la FOO. Les logements d'urgence ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le plus long-terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés, femmes à risque, mères célibataires, victimes de traite, survivants de violences basées sur le genre. En 2021, 75 réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que 6 bébés, avec des besoins spécifiques ont été hébergés par le programme de logement du HCR et de la FOO.
- **Victimes de violences sexuelles et sexistes** : Un système de référencement et prise en charge est mis en place pour les survivant(e)s et les personnes à risque accru de violences sexuelles et sexistes afin de leur assurer l'accès aux soins médicaux, aux services psychosociaux, à l'assistance juridique et aux moyens de subsistance grâce aux services des partenaires du HCR, de la société civile et des services publics. La prévention est aussi réalisée à travers l'organisation de sensibilisations et d'activités communautaires ; ainsi 4 activités communautaires ont été organisées pour des femmes réfugiées en plus de 8 ateliers d'autonomisation des femmes au profit de 136 femmes à Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Oujda, Meknès, Tanger et Tétouan. A l'occasion des 16 jours d'activismes contre les violences faites aux femmes le HCR et la FOO, avec un groupe de 13 femmes réfugiés ont gravi le Mont Toubkal. Pour répondre au risque accru de violences pendant la crise du COVID-19, le HCR a dédié une ligne téléphonique de son standard de protection spécifiquement pour les femmes. **En 2021, le standard de protection a reçu plus de 500 appels de réfugiées et demanderesse d'asile.** Leurs requêtes concernaient notamment l'assistance au logement et l'assistance financière. Une augmentation du nombre de violences domestiques a été observée.
- **Sensibilisation et activités communautaires** : Le HCR collabore étroitement avec les Groupes de Travail Protection (GTPs) à Oujda, Tanger et Casablanca afin d'identifier et de référer les personnes ayant des besoins spécifiques aux services concernés. En 2021, un nouveau GTP a été créé pour la région de Fès/Meknès sous l'égide du HCR avec la participation du Conseil Régional des Droits de l'Homme.
- **23 agents communautaires** réfugiés et de nationalités différentes disséminent l'information au sein des communautés de réfugiés sur 7 régions du Royaume et relaient leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et de ses partenaires. Des lignes téléphoniques en 3 langues (arabe, français et anglais) pour la protection, l'enregistrement et la DSR continuent d'être actives et sont un point de contact essentiel pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Un numéro additionnel est dédié aux urgences (notamment en cas d'arrestation). Les réseaux sociaux sont aussi un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile avec plus de 360 requêtes reçues en 2021.
- **Réunion de coordination gestion et suivi des cas de protection** : Afin de renforcer l'évaluation de la vulnérabilité et mieux gérer le suivi et le référencement des cas de protection et répondre de manière efficace et appropriée, une réunion mensuelle de coordination entre le HCR et ses partenaires de mise en œuvre a été instituée. Dans le respect des principes de confidentialité et suivant le consentement des réfugiés, les dossiers complexes sont discutés par les participants pour identifier des solutions en termes de projet de vie et solutions durables.
- **Renforcement de l'engagement envers les politiques et approches clés de protection** : une attention particulière est donnée, avec le bureau régional MENA, au renforcement des engagements envers les politiques et approches de protection notamment les méthodes participatives par l'amélioration de la collecte et l'analyse des données via KOBO Power

BI, les mécanismes de plainte et retour d'informations, la communication avec les communautés et la responsabilité envers les personnes relevant de la compétence du HCR (AAP).

Assistance financière pour les personnes vulnérables

- Le HCR contribue aux coûts de logement et de nourriture des réfugiés les plus vulnérables (femmes seules, enfants non accompagnés, victimes de violence basée sur le genre et personnes ayant des besoins médicaux) à travers une assistance financière, sur la base d'évaluations conduites avec la FOO. En 2021, plus de 2 122 familles parmi les plus vulnérables ont ainsi été assistées.
- A titre exceptionnel et dans un esprit de solidarité, chaque réfugié enregistré par le HCR, ainsi que des demandeurs d'asile extrêmement vulnérables, ont bénéficié d'une assistance financière dans le cadre de la réponse au COVID-19. Deux distributions ont été organisées aux mois de Mai et Décembre au profit de **plus de 4 753 familles**.

Education

- Grâce à son programme d'aide à l'éducation, et en collaboration avec son partenaire de mise en œuvre la Fondation Orient-Occident (FOO), plus de 86% des enfants réfugiés ont été scolarisés en primaire en 2021.
- Assurer une scolarisation équitable d'un point de vue genre reste une des priorités du HCR. Ainsi, 48% des enfants réfugiés scolarisés au niveau primaire et secondaire sont des filles.
- Plus de la moitié des enfants réfugiés suivent des cours de soutien en dehors de leur établissement scolaire. Ainsi, pour le premier semestre de l'année académique 2020/2021, le taux de réussite des enfants scolarisés est de plus de 90% en primaire et 95% en secondaire.
- Durant le second semestre de 2021 plus de 943 enfants étaient scolarisés au niveau primaire, de 266 en secondaire et 417 à la crèche. Plus de 1 000 familles ont reçu mensuellement une assistance financière pour soutenir l'éducation de leurs enfants au niveau primaire et secondaire. De plus, 54 réfugiés bénéficient de la bourse du programme DAFI au Maroc. À noter que le Maroc a bénéficié de 20 nouvelles places pour le programme DAFI.
- Le 24 mars, le HCR et l'Ambassade de France au Maroc, ont renouvelé leur Accord de partenariat. Le renouvellement de cet accord a notamment offert à plus de 75 réfugiés des conditions privilégiées d'accès aux cours de langue dispensés par l'Institut français au

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16711

